

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 11 novembre 2010
à la Salle de spectacles**

3ème séance 2010-2011

Séance du jeudi 11 novembre 2010, 20 heures 15

Présidence de M. Daniel Rohrbach, Président

Le Président salue les membres du Conseil, Mme la Syndique, Mmes et MM. les conseillères et conseillers municipaux, le bureau du Conseil, la secrétaire, l'huissier du Conseil, les représentants de la presse et le public, ainsi que les techniciens de l'équipe de TV.

Conformément à l'art. 66 du règlement du Conseil, la secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 57 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 18 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Allauca Byron	Jeanrichard Jean-François
Amann Alain	Kilinc Ali
Barraudy Pascal	Matti Rose-Marie
Berthoud Jacques	Montemari Pascal
Depoisier Cédric	Perret Dominique
Desboeufs Hubert	Rohr Brigitte
Dinc Hasan	Romano Giono Gerarda
Divorne Nicole	Von Gunten André
Glaus Jean-Pierre	Wicht Catherine

Absents: Mme et MM. Raquel Vega, Gildo Martinelli, Gianluca Ferrini

2 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Après s'être assuré que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, **le Président** annonce que le bureau a reçu le rapport de M. Raymond Gauthier sur le préavis 92 concernant les indemnités de la Municipalité trop tard pour le mettre à l'ordre du jour. Ce préavis n'ayant pas de caractère d'urgence, il sera traité lors du prochain conseil. Les commissions chargées des préavis 91 (postulats en suspens) et 94 (crédit d'étude concernant l'aménagement scolaire du Censuy) ne sont pas en mesure de rapporter à ce conseil. Ils seront traités lors du prochain conseil.

Postulats, motions et interpellations annoncés au point 19:

- Interpellation de Mme Line Rouyet (PSR) concernant l'augmentation tarifaire et le blocage horaire des abonnements seniors de la Communauté MOBILIS.
- Motion de M. Laurent Desarzens (indépendant), intitulée "Remboursement des frais de campagne".
- Motion de M. Ali Hemma Devries (indépendant), intitulée "Pour un développement et une préservation des espaces publics".
- Interpellation de M. Ali Hemma Devries concernant le collège du Simplon.
- Interpellation de Mme Nicole Haas Torriani sur le stationnement.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2010.
- 3 Assermentation.
- 4 Elections aux conseils intercommunaux ORPC et PolOuest en remplacement de MM. Michel Brun et Olivier Barraud.
- 5 Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.
- 6 Communications de la Présidence.
- 7 Communications de la Municipalité:
 - a. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani et consorts intitulé « Décentralisation de certaines animations culturelles ».
 - b. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts relative au bilan de la sécurité publique à la fin de l'été 2010.
- 8 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 9 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
- 10 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
- 11 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
- 12 **Développement** du postulat de Mme Irina Krier, (Les Verts), intitulé "Chauffer efficace, pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne".
- 13 **Développement du** postulat de M. Pascal Golay, intitulé "Encourageons les voitures électriques".
- 14 **Développement du** postulat de Mme Line Rouyet, intitulé "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'administration."
- 15 **Développement du** postulat de Mme Victoria Ravaioli (PSR) intitulé "pour avoir un couvert dans chaque école".
- 16 Préavis N° 93-2010 – Aménagements extérieurs du Centre Technique Communal (CTC).
Mme Elodie Golaz, présidente-rapporteure.
- 17 Préavis intercommunal No 95-2010 – Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy.
Dépôt du préavis-discussion préalable.

- 18 Préavis No 96-2010 – Place du Marché – Subventionnement communal de neuf appartements et financement complémentaire pour six appartements protégés, propriété de la Société Coop Immobilier.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 19 Motions, postulats, interpellations.
- 20 Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2010.

Le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La discussion n'est pas utilisée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les secrétaires pour leur travail.

20. Assermentation.

Le Conseil avait reçu le 14 octobre la démission de M. Olivier Barraud (PSR).

La liste des viennent-ensuite de la liste PSR étant épuisées, le Bureau a procédé à l'élection complémentaire de M. Richard NEAL.

Le Président procède à l'assermentation de M. Richard NEAL, conformément à l'usage et à l'art. 6 du règlement du Conseil.

21. Elections au conseils intercommunaux ORPC et Ouest en remplacement de MM. Michel Brun et Olivier Barraud.

M. Michel Brun (PSR) était un de nos représentants à l'ORPC. Il a démissionné de notre Conseil et doit donc être remplacé. Une seule candidature: Mme Line Rouyet (PSR). L'élection est donc tacite.

M. Olivier Barraud (PSR) était un de nos représentants au Conseil intercommunal de la PolOuest. Ayant démissionné de notre Conseil, il doit être remplacé. Une seule candidature: M. Oumar Niang (PSR). L'élection est donc tacite.

22. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

Le Président rappelle qu'il reste deux vacances à la CARIC et une vacance à la Commission des finances.

Mme Nathalie Kocher (les Verts) annonce que Mme Véronique Bovey Diagne remplacera M. Laurent Desarzens à la Commission des finances. Le groupe ne présente personne à la CARIC.

23. Communications de la Présidence.

- Prochaine votation fédérale le 28 novembre, avec deux objets.
- Lettre d'une personne mécontente: le Bureau a décidé de la traiter comme une lettre de réclamation, d'en accuser réception et de la transmettre à la Municipalité. Elle est à disposition des conseillers qui voudraient en prendre connaissance.
- Le Conseil du mois de décembre aura lieu à 19 heures. La Municipalité, à l'issue de celui-ci, invite les conseillers à une petite collation.
- Le rapport d'activités 2009-2010 du programme Summercity, échange d'étudiants américains, indiens, singapouriens et suisses. Il est à disposition des conseillers qui voudraient en prendre connaissance.

La discussion n'est pas utilisée sur les communications de la présidence.

24. Communications de la Municipalité

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, donne les salutations de la Municipalité et annonce quelques communications orales. Trois dates importantes:

- Pour le marché du SDOL, finalement, la visite guidée à l'intention des conseillers communaux de Renens, se fera à 18 h 30.
- Portes ouvertes des bâtiments de l'ECAL le samedi 27 novembre de 15 h. à 18 h.
- Le 10 février à 18 h 30 à Beaulieu, Lausanne-région convoquera les 1'300 conseillers communaux des 27 communes de l'agglomération de Lausanne-région, pour une séance d'information.

M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, invite à l'inauguration de la nouvelle structure d'accueil La Farandole, samedi 13 novembre dès 11 h. dans les nouveaux locaux à la rue de l'Industrie.

M. Michel Perreten, Municipal, invite à la plantation du cinquième platane sur la Place du marché, le samedi 27 novembre, dès 10 heures. La plantation de ces arbres débutera le 22 novembre.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, demande que les conseillers communaux changent la page 6 du Préavis 95, avec celle qu'ils trouvent sur leur table. Une phrase a en effet été oubliée.

Mme Myriam Romano, Municipale, rappelle la cérémonie de remise des mérites lundi 15 novembre, et le spectacle de la compagnie Luna le 12 novembre.

Le Président ouvre la discussion sur ces communications orales. La discussion n'est pas utilisée.

Le Président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani et consorts intitulé « Décentralisation de certaines animations culturelles ».

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) n'est pas satisfaite de la réponse. La Municipalité reconnaît que les animations culturelles organisées par la commune sont en général plutôt au centre de Renens. Elle fait mention du théâtre Kleber Méleau et le Silo, qui ne sont peut-être pas à la portée de tous. Mme Haas Torriani estime qu'il y aurait certaines animations simples à organiser, par exemple un concert en plein été dans un quartier. Le service est-il surchargé? Si c'est le cas, elle suggère des solutions (renforcement du service, partage des tâches...).

Le Président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts relative au bilan de la sécurité publique à la fin de l'été 2010.

Mme Victoria Ravaioli (PSR) remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle voit avec plaisir que sur 11 communes limitrophes, Renens se positionne seulement à la 8^{ème} place, avec 90 délits pour mille habitants par année, contre 126 pour Lausanne et 105 pour Nyon. "Ces chiffres me rappellent de me demander pourquoi déjà, nous voulions des caméras à la gare. Peut-être le sentiment d'insécurité n'est justement, finalement, qu'un sentiment et que finalement il fait bon vivre à Renens..."

M. Nicolas Freymond (fourmi rouge) remercie également la Municipalité pour sa réponse. "Nous constatons que Renens occupe le 11^{ème} rang pour ce qui est du taux d'infractions au code pénal, derrière Crissier et Prilly, toutes deux dans notre district de l'Ouest lausannois. Lausanne, quant à elle, a un taux d'infractions bien plus important, puisqu'il est presque le double du nôtre. Signalons pour terminer que Renens a un taux inférieur à d'autres villes importantes du canton, comme Yverdon-les-Bains, Vevey, Nyon et Payerne. Le groupe Fourmi rouge tenait à relever ces chiffres qui fournissent la base nécessaire à toute discussion rationnelle relative à l'insécurité, ou mieux, au sentiment d'insécurité que certains pourraient ressentir et d'autres chercher à attiser. Nous nous en souviendrons lors de prochains débats."

Le Président ouvre la discussion sur le communiqué de la Municipalité "Sous la loupe" du 2 au 22 octobre 2010.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

25. Communications de la commission des finances.

M. Nicolas Freymond, président la commission : "La Commission des finances s'est réunie le mardi 9 novembre pour examiner les incidences financières du préavis 96-2010 « Place du Marché - Subventionnement communal de neuf appartements et financement complémentaire pour six appartements protégés, propriété de la Société Coop Immobilier » déposé par la Municipalité lors de la présente séance du Conseil communal. Ce préavis prévoit un subventionnement pour l'aide à la pierre et l'octroi d'un financement complémentaire pour des appartements protégés à hauteur de CHF 41 760.- par an sur une durée de quinze ans. C'est à l'unanimité et sans discussion que la Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis.

En outre, sur invitation de la Municipalité, la Commission propose au Conseil communal de prendre en charge l'examen du préavis 95-2010 « Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy ». La Commission estime en effet, à la suite de l'exécutif, que l'examen régulier des comptes et budgets de la STEP lui garantit une connaissance de base de ce dossier relativement technique qui est susceptible de faciliter le traitement du présent préavis. Sous réserve de la décision du Conseil, la Commission a convenu avec la Municipalité qu'elle procédera à l'examen du préavis lors de sa séance mensuelle du 7 décembre 2010, de sorte à rapporter lors de la séance du Conseil communal de janvier.

Enfin, en marge de l'examen du budget 2011, la directrice du dicastère Urbanisme et Bâtiments, Mme Maystre, a sollicité l'avis de la Commission quant à l'opportunité de mettre au concours le nouveau poste de chef de projet pour les dossiers « Tram » et « Gare » figurant dans le projet de budget 2011 avant l'adoption du budget par le Conseil communal. Cette mise au concours anticipée est censée permettre que l'engagement survienne tôt dans l'année 2011, de sorte à concorder avec le démarrage des études relatives au projet de tram. Si le Conseil refuse la création de ce poste lors de sa séance du 9 décembre, la procédure de recrutement sera alors annulée et les frais de mise au concours (d'un montant estimé à quelques centaines de francs) perdus. Après discussion, la Commission a donné, par 6 voix contre 2 et 2 abstentions, son accord de principe à cette mise au concours anticipée, partageant majoritairement le souhait d'une entrée en fonction rapide du nouveau chef de projet et jugeant, toujours majoritairement, acceptable financièrement la perte éventuelle des frais de mise au concours."

La discussion n'est pas utilisée.

26. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Pas de communication.

27. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

M. Eric Aeschlimann, Président de la commission: "La commission s'est réunie le 2 novembre 2010 au CTC. L'ordre du jour fut un tour de ville et l'échéancier des projets à l'horizon 2017. Trois crédits d'étude, soit *14-Avril*, *Ferme des tilleuls* et *Collège du Censuy* vont être déposés prochainement comme préavis. La prochaine séance aura lieu mardi 7 décembre: une autre séance est déjà agendée au 8 mars 2011. Une séance intercommunale sur un préavis de la Gare aura lieu le mardi 11 janvier 2011."

La discussion n'est pas utilisée.

28. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

Pas de rapport.

12. Développement du postulat de Mme Irina Krier, (Les Verts), intitulé "Chauffer efficace, pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne".

Mme Irina Krier (Les Verts) : "Je demande à la Municipalité d'étudier l'utilisation de la thermographie aérienne à Renens. Je crois que c'est une méthode qui peut nous permettre d'en apprendre plus sur notre commune, sur nous-mêmes et ouvrir la voie à des plans d'actions énergétiques. On m'a dit un jour: ce que tu ne peux pas mesurer, tu ne peux pas le gérer et tu ne peux pas l'améliorer. Si l'on ne sait pas où on en est avec le gaspillage de l'énergie, comment savoir si on peut s'améliorer? Et si on change nos habitudes, si on investit pour l'avenir, comment savoir si c'est efficace? C'est pourquoi je pense qu'il est important de mesurer dans la commune les déperditions de chaleur des bâtiments. Les bâtiments consomment près de la moitié de l'énergie primaire en Suisse, à raison de 30% pour la chauffage, la climatisation et l'eau chaude sanitaire, 14% pour l'électricité et environ 6% pour la construction et l'entretien. L'exploitation du potentiel encore considérable de réduction de consommation dans les bâtiments présente de nombreux intérêts du point de vue économique, d'autant plus que ces derniers portent une lourde part de responsabilité dans l'utilisation des matériaux, la production des déchets et la pollution de l'environnement dans lequel nous vivons. Il est important pour Renens, qui se veut cité de l'énergie et utilisatrice rationnelle des ressources, de pouvoir s'informer sur le potentiel d'amélioration de la consommation des bâtiments de la commune. Y a-t-il des investissements judicieux qui pourraient être réalisés, autant par la commune que les particuliers qui le désirent? Il faut savoir si le gaspillage nous fait perdre de l'argent et jeter des ressources par la fenêtre. Ce que la thermographie permet, c'est, d'une seule démarche, pouvoir faire le bilan des déperditions de chaleur. Ceci permettra de commencer un dialogue sur le sujet dans la commune, entre la Municipalité et les partenaires, qu'ils soient des privés locataires ou propriétaires, ou des entreprises, pour se renseigner et obtenir des conseils. J'espère que nous pourrons ainsi un jour parler de plan énergétique, comme nous avons déjà des plans de mobilité.

Le présent postulat demande à la Municipalité de Renens :

- 1. d'étudier la possibilité d'exécuter une thermographie aérienne de la Commune**
- 2. d'étudier la possibilité d'établir des priorités d'investissement pour l'assainissement des bâtiments municipaux en fonction de la carte thermographique**
- 3. d'étudier la possibilité de publication des résultats afin que l'ensemble de la population et en particulier les propriétaires locaux puissent en prendre connaissance**
- 4. de prévoir le financement de tout ou partie par le biais du fonds pour le développement durable."**

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) trouve que c'est une bonne idée, qui a déjà été lancée au niveau de la Confédération il y a quelque temps, et des programmes ont été déjà mis sur pied. "Il faut voir comment on peut s'y accrocher à Renens. Au niveau du financement, ce n'est pas toujours à la Municipalité de payer. Par contre de gérer au niveau global un tel projet, cela peut être intéressant. Si on fournit à des propriétaires le moyen d'assainir leur bâtiment, on peut aussi leur demander quelque chose. Ce postulat mérite d'être approfondi et transmis à une commission."

Le Président demande qui appuie la proposition de nommer une commission. Plus de 10% des membres présents le font. La commission est nommée:

Les Verts	Mme Irina Krier
PSR	M. Oumar Niang et Mme Victoria Ravaioli
Arc en Ciel.	M. Jean-Marc Reymond
PLR	MM. Eric Aeschlimann et Pascal Waeber
Fourmi rouge	MM. Jean-Pierre Leyvraz et Rémy Petitpierre.

Le Président rappelle que la première nommée est chargée d'organiser la séance.

13. **Développement du postulat de M. Pascal Golay, intitulé "Encourageons les voitures électriques".**

Le Président rappelle que ce postulat avait déjà été développé lors du dernier conseil.

M. Pascal Golay (PLR) précise qu'une commission ayant déjà siégé et que le nouveau postulat reprend intégralement les conclusions de la commission, il propose de transmettre ce postulat directement à la Municipalité.

Le Président met au vote la transmission de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Transmission acceptée avec une bonne majorité.

14. **Développement du postulat de Mme Line Rouyet, intitulé "Installation de bornes Internet publiques dans les bâtiments de l'administration."**

Mme Line Rouyet (PSR) donne lecture du développement de son postulat: "L'accès à Internet est devenu, sous bien des aspects, une nécessité dans la vie de tous les jours. Les ordinateurs et les accès au réseau sont de plus en plus courants chez les particuliers mais il existe toujours des personnes qui ne peuvent se permettre des frais de ce type. Ainsi, la commune prévoit à juste titre de mettre à disposition le wifi dans certains espaces publics de notre ville, tel que le centre. Reste que ceci n'est utile que pour les personnes possédant des ordinateurs, et qui plus est, portables. Et les autres ?

Afin de permettre aux habitant-e-s peu aisé-e-s de bénéficier des opportunités incontestables offertes par Internet, il s'agit de mettre à disposition des habitant-e-s des bornes Internet gratuites dans certains bâtiments de l'administration, tels qu'au service de la population, aux services de la sécurité sociale, de culture,

jeunesse et sports et/ou au greffe. Ces bornes devraient être mises à proximité des guichets publics de ces services pour éviter que les appareils soient détériorés. Des imprimantes pourraient aussi être mises à disposition. Toutefois, si la gratuité est nécessaire pour l'accès aux ordinateurs, les impressions devraient évidemment être payantes pour éviter tout gaspillage d'encre et de papier.

Par ce postulat, les signataires demandent à la Municipalité d'étudier cette proposition d'amélioration de la qualité des services à la population."

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) n'est pas persuadé qu'il y aurait beaucoup d'utilisateurs. Il relève aussi les problèmes de sécurité qu'il faudrait résoudre. Il propose de transmettre ce postulat à une commission, ou même à la commission qui avait commencé à s'occuper de cyberadministration. Cela serait l'occasion de reprendre des travaux qui avaient été laissés en plan il y a un peu plus d'une année.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, approuve la proposition de M. Dupuis.

Le Président s'assure que 10% des membres présents soutiennent la transmission à une commission.

Nomination de la commission:

PSR	Mmes Line Rouyet et Victoria Ravaioli
Arc en Ciel.	Mme Sylvia Sandoz
PLR	MM. Pascal Golay et Jean-Marc Dupuis
Fourmi rouge	Mme Danielle Ayer et M. Didier Divorne
Les Verts	Mme Nathalie Kocher.

Le Président rappelle que la première nommée est chargée d'organiser la séance.

15. Développement du postulat de Mme Victoria Ravaioli (PSR) intitulé "pour avoir un couvert dans chaque école".

Mme Victoria Ravaioli (PSR) donne lecture du développement de son postulat pour des couverts pour la pluie dans les écoles primaires: "En tant que mère de famille, je me suis rendue compte qu'il manquait cruellement de couvert pour la pluie dans les écoles primaires. Je me suis donc renseignée auprès de la direction qui m'a confirmé cet état de fait. Il faut savoir que les enfants doivent attendre en ligne devant leur école l'arrivée de la maîtresse et ceci, les mauvais jours, sous la pluie. Il y a aussi la récréation où les écoliers doivent profiter du grand air et ceci, encore une fois, sous la pluie. Comme nous ne vivons pas sous des latitudes tropicales, je pense qu'un couvert adéquat, pour que les enfants d'école primaire puissent jouir de l'extérieur sans être totalement détrempés, serait le bienvenu.

C'est le cas pour les écoles suivantes : Sous-Biondes, Pavillon des Pépinières, Corbettes, Village, Simplon, Caudray, Censuy, Mont-De-By.

Pour Florissant, un couvert existe mais est apparemment insuffisant.

Je demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité d'équiper les préaux scolaires de couverts pour nos enfants et de faire le nécessaire concernant les écoles qui ont des couverts pour la pluie qui sont insuffisants.

Je vous demande, de transmettre directement ce postulat à la municipalité pour étude et rapport."

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) est opposées à ce postulat. Elle donne l'exemple d'un jardin d'enfants où toutes les activités se font dehors, l'hiver comme l'été; ces enfants n'ont pas souvent de rhume. Sa fille était aux Biondes, elle n'a pas été plus malade que d'autres enfants. Il existe des parapluies, des pèlerines pour se protéger de la pluie. Elle serait plus pour qu'on ouvre la bibliothèque scolaire entre midi et deux heures pour abriter nos enfants, ce serait plus utile au niveau culturel. Les couverts, d'ailleurs, coûtent cher, si on voit le prix du couvert pour le CTC.

M. Pascal Waeber (PLR) abonde dans le sens de Mme Haas Torriani. Il pense que les enfants peuvent jouer un moment sous la pluie. Il était aussi au collège de Sous-Biondes. Quand il pleuvait vraiment trop, les élèves étaient sous le petit couvert. Il est d'avis de refuser ce postulat.

Mme Irène Frei (les Verts) en tant qu'ancienne mère d'enfants qui ont été au Mont-de-By, elle a surtout regretté qu'ils ne puissent pas marcher sur de l'herbe, qu'ils ne soient pas plus en contact avec la nature. Elle pense que la pluie n'est pas forcément très néfaste. Peut-être la surveillance sous la pluie pose problème, mais c'est le problème de l'école. Pour ces questions de couverts, il y a des normes. Elle propose la nomination d'une commission.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, annonce que la Municipalité a un peu les mêmes doutes. De grands investissements ont été entrepris par rapport aux bâtiments scolaires. Il y a une norme pour les préaux couverts, qu'on respecte à chaque nouvelle construction ou rénovation. Elle est respectée à Florissant, au Léman. Elle sera respectée à chaque projet qu'on entreprend. Une commission permettrait de discuter de savoir si cet objet est une priorité pour les conseillers.

Le Président demande qui appuie la demande de nomination d'une commission. Il y a bien plus que le 10% requis, la commission est donc nommée:

PSR	Mmes Victoria Ravaioli et Line Rouyet
Arc en Ciel.	Mme Sylvia Sandoz
PLR	Mmes Betty Forestier et Gisèle Martin
Fourmi rouge	Mmes Maria Rodriguez et Nicole Divorne
Les Verts	Mme Véronique Bovey Diagne.

Le Président rappelle que la première nommée est chargée d'organiser la séance.

16. Préavis N° 93-2010 - Aménagements extérieurs du Centre Technique Communal (CTC).

Mme Elodie Golaz, présidente-rapporteuse, lit son rapport: "La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mardi 19 octobre 2010 à 19h00 au Centre Technique Communal.

Elle était composée de Mmes Nadia Carota, Rosana Joliat, de MM. Ali Korkmaz,

Jean-Pierre Leyvraz, Rémy Petitpierre, Antoine Philippe, Jacques Studer, ainsi que de Mme. Elodie Golaz, Présidente-rapporteuse.

Monsieur le municipal Michel Perreten était accompagné de Monsieur Alain Peneveyre chef de service.

La commission remercie ces personnes pour les explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

Introduction

Le présent préavis a pour but l'aménagement d'équipements professionnels tels qu'un couvert, un silo à sel et une station de lavage pour la balayeuse dans la partie extérieure du Centre Technique Communal (CTC).

Informations complémentaires – Réponses aux questions

Messieurs Michel Perreten et Alain Peneveyre nous présentent les plans et les photos des aménagements à effectuer.

Aménagement en 4 étapes :

1. Acquisition d'un silo à sel
2. Construction d'un couvert
3. Construction d'une station de lavage
4. Goudronnage d'un espace à l'arrière du CTC

1. Le silo à sel aura une structure en bois habillée d'un pourtour en inox. Il sera fait sur mesure, ceci à hauteur du bâtiment existant. Le silo sera doté d'un entonnoir suspendu réglable en hauteur, d'une surveillance du contenu par laser avec affichage extérieur, d'une lampe néon pour l'éclairage, d'un chauffage de l'obturateur de vidange.

Le chargement du silo à sel s'effectue comme celui d'une citerne à mazout. Le lieu choisi est le plus adéquat et pratique. Il est indispensable que le silo soit chauffé, ceci pour éviter que le sel ne gèle et qu'avec l'humidité des blocs ne se forment.

D'autres manières de déneiger ont été étudiées, telles que l'utilisation de copeaux de bois, cette solution s'est avérée très chère et pas adéquate pour Renens (pas assez de masse de neige). En ce qui concerne le sucre de betterave il n'y a pas assez de recul, aucune ville proche n'en ayant fait l'expérience.

Avantages du silo à sel :

Livraison du sel assurée (pas le cas quand il est conditionné en sac)

Prix réduit du sel

Rapidité de chargement du silo et des véhicules

Libération d'un local intérieur

2. La construction du couvert a été choisie parmi trois variantes qui vont de 150'000.- à 250'000.-, la moins onéreuse a été préférée.

La pérennité du matériel, le gain de temps de chargement et déchargement, ainsi que le gain de place dans les locaux chauffés, sont les économies qui peuvent être effectuées grâce au couvert.

Ce qui est récolté aux déchèteries mobiles ne va pas à Malley ou à Bussigny, ceci serait trop cher. Les filières de valorisation des déchets viennent directement les chercher au CTC.

Avantages du couvert :

Profit au maximum de la place à disposition

Mise à l'abri des déchèteries mobiles

Mise à l'abri des remorques

Mise à l'abri de divers matériels

3. L'installation d'une station de lavage pour la balayeuse répond à une directive cantonale du SESA de 2002.

Le but est d'avoir un décanteur et séparateur pour le lavage de la balayeuse. Il permet également d'économiser sur le transport, actuellement beaucoup d'eau dans les bennes.

La station de lavage sera semi-enterrée.

Avantages de la station de lavage :

Etre en conformité

Eaux usées séparées

Déchets spéciaux à CRIDEC

4. Le goudronnage d'un espace non utilisé servira à entreposer du matériel de récupération, tel que du bois récupéré à Lausanne Jardins, qui par la suite a été utilisé pour créer l'entier du kiosque à musique provisoire (place de marché).

Les dernières transformations effectuées au CTC datent de 1995.

Divers

La commission a effectué une visite des locaux et des espaces extérieurs du CTC.

Conclusion et délibération

Des commissaires trouvent dommage que le goudronnage de l'espace non utilisé n'ait pas été fait dès le départ. Car sur un si grand espace rien ne peut être entreposé, le matériel moisit.

Pour la majorité des commissaires ce sont des investissements qui doivent être faits, ils sont nécessaires pour un Centre Technique Communal comme celui de Renens. Ceci surtout après 15 ans sans changement.

C'est à l'unanimité que la commission recommande au conseil d'accepter les conclusions de ce préavis."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

M. Michele Scala (PSR) lit dans ce rapport que pour construire ce couvert, il y a le choix de trois variantes allant de 150 à 250'000 francs. Il donne donc raison à Mme Nicole Haas Torriani. Mais si on tient compte que cette somme est utilisée pour mettre à l'abri des déchets, des remorques, des matériaux, cela lui semble exagéré. Entre les enfants et les choses, il choisit les enfants!

La parole n'étant plus demandée, **Mme Elodie Golaz** lit les conclusions du préavis:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 93-2010 de la Municipalité du 4 octobre 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement des extérieurs du Centre Technique Communal.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 423'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Cet investissement figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif et sera comptabilisé dans le compte N° 3400.5030.221.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

Le président met ces conclusions aux voix: Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité moins trois abstentions.

17. Préavis intercommunal No 95-2010 - Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy.

Dépôt du préavis-discussion préalable. Commission des finances a demandé de traiter ce préavis

La discussion n'est pas utilisée. Ce préavis sera traité par la Commission des finances.

18. Préavis No 96-2010 - Place du Marché - Subventionnement communal de neuf appartements et financement complémentaire pour six appartements protégés, propriété de la Société Coop Immobilier.

Dépôt du préavis-discussion préalable. La discussion n'est pas utilisée.

La commission est nommée, avec présidence Arc en Ciel:

Arc en Ciel.	Le groupe Arc en Ciel ne peut pas se libérer ce jour-là. Il faudra peut-être changer de date. Dans ce cas Mme Sartoretti pourrait fonctionner.
PLR	M. Jean-Daniel Roulier et Mme Elodie Golaz
Fourmi rouge	Mmes Danielle Ayer et Maria Rodriguez
PSR	MM. Oumar Niang et Robert Mulopo
Les Verts	Mme Irène Frei

Le Président charge Mme Sartoretti de s'organiser.

19. Motions, postulats, interpellations.

- Interpellation de Mme Line Rouyet (PSR) concernant l'augmentation tarifaire et le blocage horaire des abonnements seniors de la Communauté MOBILIS.

Mme Line Rouyet (PSR) : " Cela fait maintenant une année qu'on le sait : la communauté tarifaire Mobilis va s'étendre aux régions Vevey-Montreux, Yverdon-les-Bains et Nyon afin d'appliquer des barèmes tarifaires harmonisés dans la majorité du canton. Seul problème, ce projet qui entrera en vigueur 13 décembre de cette année engendra aussi une **augmentation moyenne des tarifs de près de 5%**. En ville de Lausanne et à Yverdon par exemple, le billet de bus passera à 3.- alors qu'il est aujourd'hui 2.60.- à Lausanne et 2.- à Yverdon. Face aux vives inquiétudes des usager/ère-s, le canton et compagnies de transports ont expliqué que ces augmentations sont nécessaires pour répondre aux coûts supplémentaires liés à l'aplatissement de la courbe des prix pour les trajets combinant plusieurs transports publics et à l'extension à des petits chemins de fer de montagne qui devront adapter leur prix à la baisse. Pourtant, dans le cadre d'une augmentation importante du nombre d'usagers des transports publics, ces coûts ne peuvent être annoncés comme de simples pertes ! En effet, l'augmentation prévue des usager/ère-s devrait, à terme, compenser ces coûts. De manière plus générale, il faut relever le manque de volonté politique du canton s'agissant de la modération des prix. Le Conseil d'Etat a en effet présenté des montants à la baisse dans la ligne du budget 2010 concernée et le Grand Conseil a rejeté une proposition socialiste de les revoir à la hausse. A Renens, Daniel Rohrbach avait d'ailleurs déjà réagi sur cette question au conseil communal en janvier de cette année. A un mois seulement de l'entrée en vigueur, il est nécessaire de se pencher sur ce sujet, car d'autres problèmes que l'augmentation des tarifs existent !

L'interpellation de ce jour, signée par des représentant-e-s des trois partis de gauche, a pour objectif de mettre en évidence un autre changement très problématique qui a été annoncé pour mi-décembre, avec beaucoup moins d'effets d'annonce que les éléments précédents : **les abonnements pour les retraité-e-s ne permettront plus de déplacements avant 9h du matin**. Les seniors perdent ainsi l'accès à environ 3 heures sur les 18 heures de service des bus. Mais cela ne s'accompagne pas d'une réduction tarifaire proportionnelle. Et cette modification n'est quasiment pas apparue dans les annonces de la communauté tarifaire vaudoise, et encore moins dans les comptes-

rendus de la presse. Il faut dire qu'elle ne constitue ni une baisse de prix, ni une amélioration des prestations...

L'argument présenté pour cette modification est qu'il y a actuellement trop d'usager/ère-s durant les heures de pointe du matin et qu'il faut donc inciter les personnes qui ne sont obligées de voyager à ces heures de prendre le bus ou le train plus tard ! Quelle idée ! J'ai beau être une étudiante voyageant régulièrement dans des transports publics bondés, je n'aurai jamais songé à une mesure aussi discriminatoire pour nos aîné-e-s ! Depuis quand les personnes âgées n'ont-elles rien à faire de leur journée ? Elles ont tout comme moi des obligations (médicales, familiales, associatives...) qui les forcent parfois à se déplacer durant les heures de pointe. Et une limitation des horaires des abonnements ne changera rien à cet état de fait ! Il contribuera par contre à paupériser davantage une partie de la population ayant déjà des difficultés à boucler ses fins de mois.

En conséquence, les signataires de cette interpellation posent à la Municipalité les questions suivantes, qui reprennent en partie celles posées à Lausanne par le biais d'une interpellation urgente cosignée par des représentant-e-s de toute la gauche, à savoir David Payot, Rebecca Ruiz et Ulrich Doepper :

1. **La Municipalité de Renens a-t-elle, par le biais de ses représentant-e-s aux T.L. été consultée sur cette limitation d'horaire pour les seniors ? Le cas échéant, quelle a été sa position ?**
2. **Est-ce qu'une évaluation a été faite pour peser les intérêts entre :**
 - a. **le besoin de désengorger l'ensemble du réseau de transports publics Mobilis de 6h à 9h,**
 - b. **l'utilité des transports publics par les seniors durant ces heures,**
 - c. **l'effet de la mesure prise (rabais de 7 franc à la condition de se limiter aux transports après 9h) ?**
3. **Est-ce que la Municipalité estime que le public a été informé de manière adéquate et en temps utile de ce changement ? Sinon, pourquoi n'y a-t-elle pas remédié ?**
4. **La Municipalité prévoit-elle à très court terme de faire entendre son mécontentement par rapport à cette mesure antisociale et discriminatoire ?**
5. **De manière plus générale, quelles actions peuvent être envisagées par la commune pour lutter contre la hausse des tarifs des transports publics ?"**

Mme Simone Szenyan-Reymond (Fourmi rouge), en appui de cette interpellation, fait remarquer que le rabais sera vite épuisé et inutile, à partir de trois trajets avant 9 heures, cela ne vaudra même plus la peine d'avoir un abonnement senior. Pourquoi n'a-t-on pas pensé à faire un abonnement préférentiel avec restriction d'heures pour les personnes qui l'auraient voulu, au lieu de l'imposer à chaque titulaire d'un abonnement senior ? Il lui semble que cela ait existé il y a quelques années. Ce n'est pas normal qu'une catégorie d'usagers ne puisse pas se déplacer selon ses besoins. Elle demande à la Municipalité si elle est consciente que les retraités sont souvent actifs et jouent un rôle important dans les réseaux d'entraide. Pourrait-elle encore intervenir auprès de la communauté tarifaire vaudoise pour tenter de renoncer à cette mesure déplaisante à l'égard des retraités ?

Mme Marianne Huguenin, Syndique, répondra plus complètement la prochaine fois. Cela a fait l'objet d'un très large débat. Renens est une toute petite partie de la

communauté tarifaire. Plusieurs membres du le conseil d'administration des TL n'ont pas voté cette proposition. Mais les TL ne sont également qu'une partie de cette communauté tarifaire.

- Motion de M. Laurent Desarzens (indépendant), intitulée "Remboursement des frais de campagne".

M. Laurent Desarzens (indépendant), dépose la motion suivante, qui sera développé lors du prochain conseil: "Lors de chaque nouvelle législature, les partis reçoivent un montant de fr. 1'500.- par élu au Conseil communal de Renens, au titre de: remboursement de frais de campagne".

- Motion de M. Ali Hemma Devries (indépendant), intitulée "Pour un développement et une préservation des espaces publics".

M. Ali Hemma Devries (indépendant) Une densification urbanistique tout azimut de notre commune va de plus en plus prêter les zones et espaces publics. C'est pourquoi il dépose une motion visant un développement et une préservation des espaces publics, qui sera développée au prochain conseil.

- Interpellation de M. Ali Hemma Devries concernant le collège du Simplon.

M. Ali Hemma Devries (indépendant) se fait relais d'une missive de parents du Collège du Simplon qu'il a reçue et qu'il dépose sous forme d'interpellation.

"En tant que Parents, nous voudrions vous soumettre notre mécontentement suite à quelques problèmes actuels qui se posent du côté du collège du Simplon:

1.**Patrouilleurs du côté de l'Av. de Préfaully:** Nous portons à votre connaissance que la plupart des écoliers sont des enfants en bas âge et que même accompagnés de leurs parents, les automobilistes ne s'arrêtent pas ou alors passent pendant que les enfants traversent sur le passage à piétons. Nous trouvons inadmissible qu'aucun patrouilleur ne soit mis sur cette route, sachant qu'elle est très fréquentée et surtout très dangereuse. Plusieurs accidents se sont déjà produits et nous demandons s'il vous faut qu'un enfant décède pour que vous fassiez le nécessaire rapidement.

2.**Devoirs surveillés:** Si nous avons accepté que les enfants aillent aux devoirs surveillés, c'est que la plupart des parents sont dans l'incapacité de pouvoir aider leurs enfants, que ce soit au niveau de la langue ou de la scolarité. Alors, pourquoi nos enfants rentrent-ils à la maison n'ayant pas terminé leurs devoirs, n'ayant pas toujours compris ce qu'ils doivent faire ou encore avec des fiches non corrigées ni contrôlées? Cette prestation censé aider nos enfants pour les devoirs n'étant pas gratuite, nous demandons qu'une aide supplémentaire soit fournie aux enfants comme dans les autres communes.

Nous vous remercions d'avance de la suite que vous donnerez à nos requêtes."

Mme Myriam Romano, Municipale, répond en ce qui concerne les devoirs surveillés. "Les parents peuvent inscrire leurs enfants aux devoirs surveillés, lorsqu'ils sont en deuxième année (CYP1). Cette prestation est de compétence communale et donc organisée et prise en charge par la commune. Il faut savoir que les devoirs surveillés ne sont pas un appui scolaire, mais une forme de gardiennage, pendant lesquels les enfants restent dans leur classe, faisant leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte, qui peut être un enseignant ou une mère de famille ou un étudiant. S'ils ont des questions, la personne est censée pouvoir leur répondre, mais

n'est pas censée donner les réponses à leur travail et surtout ne pas corriger leur travail. Ainsi le lendemain, quand l'enfant arrive à l'école avec ses devoirs, c'est là que l'enseignant voit les lacunes de l'enfant et qu'il peut travailler sur ces lacunes. Les devoirs surveillés ne sont pas à confondre avec l'appui scolaire, qui, lui, est donné dans le cadre de l'école, financé par le canton, puisque faisant partie des prestations de l'école. Si l'enseignant voit que l'enfant arrive avec ses devoirs pas complets, qu'il n'a pas compris quelque chose, le sujet va être repris avec l'élève, voir où sont les lacunes et travailler là-dessus, justement dans le cadre d'appuis scolaire. Il ne s'agit donc ni de cours privé, ni de cours d'appui. Une brochure avec un bulletin d'inscription, adressée aux parents à la rentrée scolaire, explique ce que sont les devoirs surveillés."

M. Olivier Golaz, Municipal, est sensible à la problématique et aux soucis des parents dont les enfants qui traversent la route à cet endroit. Il rappelle qu'il y a des contrôles de vitesse, un aménagement spécial pour ce passage piétons, avec un îlot central qui permet aussi aux enfants de s'arrêter. Il n'est pas tolérable que des automobilistes passent alors que des enfants traversent la route. A sa connaissance, il n'y a pas eu d'accident sur ce passage piétons.

- Interpellation de Mme Nicole Haas Torriani sur le stationnement.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge): "Je me permets d'interpeller la Municipalité sur l'introduction des macarons et du nouveau règlement du stationnement payant. Je suis consciente que tout changement génère certains mécontentements. Ce mécontentement s'est manifesté auprès de certains enseignants de Renens, estimant qu'ils ont été informés officiellement de ces changements tardivement, et que certains arrangements, voire des mesures incitatives soient prises à leur égard, bien qu'ils ne soient plus employés communaux. L'application des nouvelles règles en souplesse permet à la Municipalité de maintenir les bons rapports qu'elle a avec le corps enseignant.

Questions:

- 1 Quelles propositions la Municipalité a-t-elle déjà fait aux écoles?
- 2 La Municipalité prévoit-elle d'aller plus loin dans les mesures incitatives?

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "Il ne s'agit pas des macarons, mais bien du plan de mobilité de l'administration communale et des personnes ne faisant pas directement partie de l'administration communale qui avaient aussi un parking gratuit: les enseignants, mais aussi le centre social régional (eux, c'est un peu différents, l'institution payait les parkings), les psychologues et la police de l'Ouest. La question du stationnement des enseignants est dans l'air -comme le plan de mobilité communal- depuis plus d'une année. Il y a eu des discussions et des débats avec les directeurs, qui devaient nous transmettre les demandes des écoles, il y a eu aussi avec l'aide des doyens un sondage chez les enseignants, pour savoir combien d'entre eux prendraient une place de parking payante. Dans cette discussion, on a tâché de garder une équité entre le personnel communal et les enseignants sur le principe de faire payer le parking. C'était impossible que les employés communaux paient le parking et que les enseignants ne le paient pas. Cette équité, on n'a pas pu la garder au niveau des mesures incitatives parce que ce n'est pas la commune qui

devrait faire le plan de mobilité pour les enseignants. On se heurte au fait que l'employeur, c'est le canton, c'est lui qui devrait se préoccuper du plan de mobilité de son personnel. A ma connaissance, seul le Département des infrastructures a un plan de mobilité pour son personnel. Si on commence à faire un plan de mobilité pour les enseignants, il faudrait aussi le faire pour les psychologues, pour le CSR, pour PolOuest, ... on va dans une démarche qui ne joue pas. Rationnellement, c'est clair. Emotionnellement, les enseignants l'ont mal entendu, car effectivement ils travaillent pour les enfants de Renens et ils voudraient être considérés comme du personnel de Renens. L'information officielle s'est faite relativement tard et la Municipalité en est en partie responsable. Le passage avec les macarons sur le stationnement général nous a forcés à être un peu plus rapide dans ces mesures pour les enseignants. De leur côté, avant les vacances, ils avaient une période difficile, après les vacances aussi, ce qui fait que tout à coup on s'est trouvé coincés en octobre. Le délai sur les autorisations de stationnement des enseignants a aussi fâché. La Municipalité aurait voulu qu'Ecole gère ces autorisations, ce qu'elle n'a pas souhaité faire. Il y a plus de 200 enseignants qui ont un délai d'une année pour prendre l'abonnement. Il y a eu une séance avec les enseignants, où la Municipalité était représentée par Mme Maystre, Mme Romano, M. Golaz et moi-même en tant que présidente du comité qui fait le plan de mobilité. Une partie des villes du canton a déjà des mesures semblables, avec des places de parcs plus chères et sans mesures incitatives, limitées en nombre et donc pas ouvertes à tous les enseignants. A Renens, on peut fournir des possibilités pour tous les enseignants, la solution est en train d'être trouvée pour Florissant, où c'est compliqué. Le dialogue est maintenu, avec les directeurs, avec l'association du personnel enseignant. Des aménagements vont être trouvés, tout en gardant le cadre et en allant discuter avec le canton. Les enseignants peuvent se sentir otages, entre la commune qui renvoie au canton et celui-ci qui pour l'instant ne fait rien. La Municipalité tient à remercier le corps enseignant pour tout ce qu'il fait pour les enfants de Renens."

20. Propositions individuelles et divers.

M. Laurent Desarzens (indépendant) intervient suite à la discussion lors du dernier conseil à propos de la marche sur la place du Marché. "La Municipalité nous a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une erreur de calcul et que le préavis n'était pas allé dans les détails. Si on se réfère aux plans d'origine, on constate que la pente est toujours là, probablement la même. Il semble que la pente n'a pas changé par rapport à l'ancienne place. Sur les plans produits dans les préavis de mai 2008 et du 12 octobre 2009, il n'y a pas de marche, mais bien une ligne continue sur les deux extrémités de la place du Marché. Le géomètre, c'est le premier qui est sur le terrain, c'est lui qui donne les cotes du chantier. S'il y a un point sur lequel on doit entrer dans les détails, c'est bien sur les cotes du géomètre. Sinon, par exemple on rajoute un mètre aux bâtiments et on vient dire après que le préavis n'est pas allé dans les détails. Là, on a clairement pas suivi le plan du projet. A mon avis, c'est donc une erreur."

Mme Bastienne Joerchel Anhorn (Les Verts) annonce sa démission du Conseil communal:

"Je vous annonce ce soir ma démission du Conseil communal. C'est avec un certain regret que je quitte cette fonction pour des raisons professionnelles et privées.

Pour ma part, je vais me contenter d'adresser quelques remerciements si vous le permettez.

D'abord à vous chers collègues : conseillères et conseillers communaux pour ces 9 années de collaboration. J'ai beaucoup appris et j'ai apprécié nombres des échanges et discussions que nous avons eus. Je me suis aussi rendue compte pendant toutes ces années le travail et l'engagement que nécessite cette fonction.

Ensuite, au risque de ne pas être très politique, j'adresse mes sincères remerciements à la Municipalité in corpore. Notre ville traverse une période charnière où elle doit relever de nombreux et importants défis : urbanistiques, sociaux, économiques... Les options qui sont prises reposent sur une vision globale que je partage: instauration de la zone 30, dynamisation du centre Ville, développement des prestations sociales et familiales avec notamment l'ouverture des APEMS, l'arrivée du tram. Ce sont une stratégie et des choix que je salue car ils sont résolument tournés vers un développement durable. Pourrou que cela dure. J'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier les employés de notre commune. A tous les niveaux, je ai rencontré des personnes engagées, ouvertes, dynamiques et prêtes à beaucoup d'efforts pour l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Pour ma part, je continuerai à suivre attentivement les activités communales mais avec une casquette de simple citoyenne désormais."

Le Président adresse à Mme Joerchel les remerciements du Conseil pour le travail qu'elle a effectué pendant ces neuf dernières années.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21 heures 50, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 9 décembre à 19 heures.**

Le Président

La Secrétaire

Daniel Rohrbach

Suzanne Sisto-Zoller

Modification à la liste des conseillers communaux

Ajouter **M. NEAL Richard, Ch. de la Bruyère 3**, 1020 Renens,
tél. 021 634 93 91, natel 078 309 04 62 ,
adresse de messagerie : richie_n@hotmail.com

Enlever M. Olivier Barraud.